



TRAVAUX

POUSSÉE DE CROISSANCE DU FOYER COMMUNAL

Après une baisse au début des années 2000, notre population a augmenté de 12.7 % depuis 2006 (source INSEE RP2006 et RP2011). Des plus jeunes aux plus anciens, les Lorriots sont très actifs; la vie associative et culturelle évolue et se diversifie. Le principal lieu du village dans lequel se sont toujours concentrées de nombreuses manifestations est le foyer communal. Sa situation centrale dans le village et son histoire en font un lieu auquel les Lorriots sont attachés, méritant une attention particulière pour continuer à correspondre à de nouveaux besoins et à des conditions d'utilisation ayant évolué. Le projet d'extension et de mise aux normes de notre foyer communal est ainsi lancé!

Cette mise aux normes doit permettre un accueil du public dans les meilleures conditions de sécurité et de confort : mise aux normes des accès pour les

personnes à mobilité réduite (PMR), mise en conformité de la cuisine par un double accès et des équipements neufs, destruction et reconstruction des sanitaires à neuf, renouvellement des canalisations, mise en place d'un système d'extraction efficace, remplacement de la chaudière fioul, isolation thermique des murs et de la toiture du bâtiment.

Parmi ces mesures, il est également important de respecter une exigence d'économie d'énergie, pour une maîtrise des dépenses de la commune conjointement au respect d'une politique de développement durable.

Il était opportun d'associer à ces obligations techniques, le confort des usagers, par une extension mesurée et nécessaire. C'est pourquoi avant de valider ce programme, la municipalité a proposé une présentation du projet à toutes les associations. Cette réunion a eu lieu le mercredi 25 mars

à 18 h, dans la salle du conseil municipal. Une grande majorité des associations invitées était présente. Leurs représentants ont manifesté leur satisfaction d'être rassemblés pour pouvoir débattre de ce projet majeur pour notre commune et contribuer à sa pertinence.

Le bureau d'études Matec (Moselle Assistance TEChnique) était également présent à cette réunion, représenté par son directeur, M. Pelosao, et son architecte et chef de projet, M. Czachor. Missionné par la municipalité, cet organisme avait pour objectif d'établir une étude chiffrée sur la base de plusieurs variantes. La solution retenue par la municipalité et la commission travaux, présentée lors de cette soirée prévoit une extension de 250 m² permettant l'accueil, en toute sécurité de 170 personnes.

Les débats ont été nourris et les suggestions nombreuses et éclectiques, d'où la nécessité de recentrer la finalité de ce projet d'extension du foyer en un « espace socioculturel ».

Le cout de ces travaux est évalué à environ 600 000 € HT alors que le cout d'une nouvelle salle, type « salle polyvalente » sur un autre emplacement avoisinerait les 2 200 000 € HT.

Ce projet pourrait aboutir en 2016 au plus tard en 2017, il fait partie de notre programme.

En outre, au-delà de son utilisation par les associations, d'autres usages liés aux écoles, activités et TAP des nouveaux rythmes scolaires, ainsi que la location pour les particuliers montrent la nécessité de réorganiser rapidement ce lieu. Cette réalisation sera la bienvenue et chaque Lorriot pourra y trouver son intérêt.



Présentation du projet aux associations

HORAIRES DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie vous accueille les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 15 h à 18 h.
Le mardi, ouverture de la mairie de 15 h à 19 h.

Les 29, 30 et 31 mai 2015, le festival des Arts animera les rues du village pour le plus grand plaisir des Lorriots et des visiteurs.

Au programme de ces trois jours : vendredi, une soirée cabaret à 20 h 30 ; samedi, à 14 h 30 théâtre, danse et chant ado ; dimanche à 10 h défilé-cavalcade des enfants déguisés depuis le foyer jusqu'au parc de Navigne (sur le thème du voyage), accompagnés en musique par les professeurs de l'association et suivi d'un apéritif toujours en musique avec le groupe de jazz vocal. Un programme détaillé vous sera distribué.

L'Aldam, école de musique-chant-danse et théâtre est à pied d'œuvre pour vous offrir

des spectacles et des animations de qualité. Face à l'ampleur de l'évènement, l'Aldam sollicite les bonnes volontés (et bras musclés !) pour renforcer son équipe dans la préparation et l'organisation de ces trois jours : préparation du foyer et montage du podium le 27 mai (et démontage le 30 mai) ; préparation de gâteaux ou douceurs pour la buvette. Venez nombreux ! Nous vous remercions d'avance de votre participation et celles de vos enfants.

Contacts pour inscription

Caroline BAER JENOT :

03 87 32 64 66 – jmjenot@free.fr

Marie-Claude MILLIN GRIGNON :

03 87 32 47 83 – mc.grignon@gmail.com

Christine POISOT :

03 87 31 30 79 – poisot.christine@neuf.fr



À SAVOIR

Site Internet

La mairie a décidé de mettre en place un site Internet. En effet, ce support de communication, complémentaire au bulletin annuel et aux Infopages, aura l'avantage de proposer des services interactifs. Autant d'informations sur les services municipaux, sur la vie associative, qui seront disponibles

24 h/24.

Ce site nous permettra de communiquer plus rapidement sur les événements et l'actualité de la commune. Ouvert et accessible depuis le 21 avril sous le nom de lorry-lesmetz.fr, il prévoit des pages supplémentaires en cours d'élaboration.

Taille des haies

De nombreux lorriots s'interrogent sur la taille des haies. Les articles 671 à 673 du Code civil précisent les distances de plantations et du devoir d'entretien par les règles suivantes :

- Un arbuste d'une hauteur inférieure à 2 m doit être planté à une distance de 0,50 m minimum de la limite séparative.
- Un arbre d'une hauteur supérieure à 2 m devra être installé à une distance de 2 m.
- En matière de plantation, la prescription

trentenaire s'applique et elle démarre non pas à la date de la plantation, mais à la date où la plantation est devenue irrégulière.

- Les propriétaires des arbres plantés à proximité d'une limite ont obligation de couper les branches qui franchissent leur terrain.
- Le propriétaire d'un arbre qui tombe chez le voisin doit assumer les dégâts.
- Les fruits d'une branche d'arbre appartenant à un voisin, même si celle-ci dépasse chez vous, ne vous appartiennent que

lorsqu'ils sont tombés naturellement au sol.

- Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui franchissent les limites de propriétés, un voisin a le droit de les y couper lui-même à la limite de la ligne séparative. Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.
- Toute haie plantée à moins de 2 m de la limite de propriété doit être taillée à 2 m de hauteur.

Résultats des élections départementales

Le dépouillement des élections départementales s'est achevé vers 19 h, au bureau de vote de Lorry-lès-Metz. Le taux d'abstention pour la commune est de 56,4 %. C'est le binôme Jean François (UMP) et Ber-

nadette Lapaque (sans étiquette) qui a été élu au second tour avec 481 voix (74 %), alors que le binôme Thibaut Albrech et Carine Wolf a obtenu 168 voix (26 %).

M François et M^{me} Lapaque représenteront également tout le canton des coteaux de Moselle puisqu'ils ont été élus conseillers départementaux pour 6 ans, avec 63,36 %

des voix du canton.

L'élection du président du Conseil départemental de la Moselle a eu lieu le jeudi 2 avril 2015 lors de la première réunion de la nouvelle assemblée.

M. Weiten a été élu président.



ENVIRONNEMENT

Cette petite vignette verte paraît bien insignifiante. Pourtant, elle a fait des miracles.

Un STOP PUB collé, ce sont 40 kg de papier économisés par an et par foyer.

À la suite de comptages, 50 STOP PUB sup-

PETITS GESTES, GRAND CHANGEMENT !

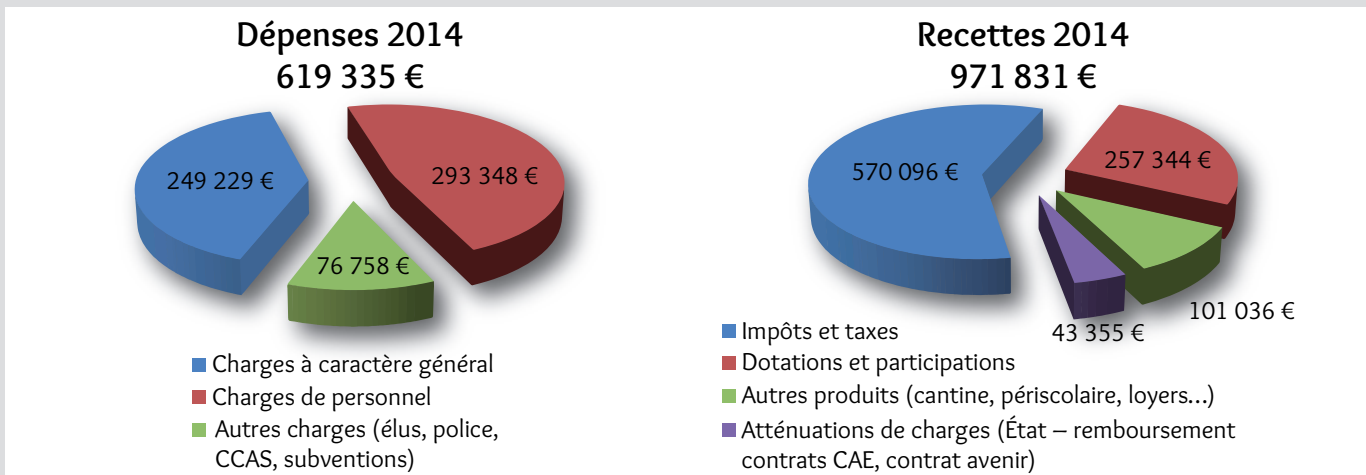
plémentaires ont été collés sur les boîtes aux lettres, en plus des 100 déjà existants. Résultat de cette campagne : deux tonnes de papier épargnées et une économie qui est possible chaque année sur la gestion des déchets.



Un grand merci encore à tous nos concitoyens pour cet acte simple qui s'inscrit dans une des démarches de réduction des déchets. Vous pouvez à tout moment vous procurer cet autocollant en mairie en cas de renouvellement, et si vous adhérez à cette démarche.

Les dépenses de fonctionnement de la commune sont restées contenues en 2014 avec un montant de 619 335 € (- 0,6 % par rapport à 2013). Les dettes sont nulles. Les recettes de fonctionnement, bien qu'en diminution, nous ont permis de dégager un résultat positif de 352 497 €. Les Investissements ont été totalement couverts, sans emprunt, et le solde est positif pour 32 397 €.

Détails du fonctionnement 2014



Détails des dépenses 2014

Libellé	Montant en €	%
Charges du personnel communal (Urssaf, retraites, assurances...)	126 342,14	20,4 %
Service technique (salaires et fournitures)	92 149,30	14,9 %
Périscolaire (salaires, gaz, TAP et fournitures) *	78 892,96	12,7 %
École (salaires Atsem, fournitures, chauffage, entretien)	57 314,02	9,2 %
Énergie électricité (bâtiments et éclairage public)	53 593,69	8,6 %
Indemnités des élus et charges	52 599,03	8,5 %
Secrétariat de mairie (salaires)	43 475,05	7,0 %
Fonctionnement mairie (fournitures, informatique, gaz, téléphone, com...)	28 750,74	4,6 %
Entretien des routes et réseaux électriques	26 871,02	4,3 %
Subventions associations	10 275,12	1,7 %
Sécurité (police, coupes des arbres...)	8 636,13	1,4 %
Bibliothèque (livres, chauffage, tél...)	6 339,52	1,0 %
Terrain, vestiaire de foot + Plappeville	5 591,28	0,9 %
CCAS	5 000,00	0,8 %
Foyer communal (entretien, chauffage)	3 488,94	0,6 %
Cotisations (CNFPT, centre de Gestion...)	3 379,49	0,5 %
Taxes bâtiments communaux	3 200,00	0,5 %
Travaux (bac à sel, écoles...)	2 798,50	0,5 %
Info pages et bulletin annuel	2 080,40	0,3 %
Monument aux morts (gravure)	1 994,96	0,3 %
Divers (< 1 990 €)	6 895,82	1,1 %

*Le bilan du fonctionnement du périscolaire et des TAP est contenu autour de 10 404 € après paiement de la cantine et des heures de présence aux TAP et au périscolaire par les parents.

L'investissement majeur que constituait l'enfouissement de la Grand'Rue a nécessité 714 463 € en 2014 pour couvrir les travaux. Le budget affecté à cette opération a été respecté. À cela se rajoutent divers investissements réalisés en 2014 (caméras près des écoles, voiries, aménagement périscolaire, jeux d'enfants...) pour 94 942 €.

Budget 2015

Le budget 2015 de fonctionnement restera du même ordre. L'énergie reste un poste de dépense important et des efforts d'économie d'énergie sont à l'étude. Les charges de personnel resteront du niveau 2014. Le financement des investissements futurs est en partie budgétisé pour une réalisation à venir (trottoirs et rond-point de la Croix-de-Lorry, terrain de foot de Plappeville, rénovation du foyer communal) tandis que d'autres verront leur réalisation cette année (fenêtres de la maternelle, trottoirs et rond-point route de Metz, cimetière, accès aux personnes à mobilité réduite...) Les aides de l'État sont encore en diminution (- 12 % sur les dotations de fonctionnement), pourtant le niveau des taxes communales reste inchangé.



Comme la mairie s'y était engagée, un bilan a été effectué sur la nouvelle organisation du temps scolaire, notamment le choix du samedi matin comme demi-journée de classe pour les 138 enfants inscrits dans les écoles de Lorry-lès-Metz.

La consultation lancée début mars 2015 a montré une mobilisation importante des parents puisque 91 des 103 familles concernées ont retourné le questionnaire.

Vous retrouverez à l'aide des tableaux ci-dessous les résultats (par famille et par enfant) pour les jours et horaires proposés.

À l'issue de cette consultation, un conseil

d'école extraordinaire s'est réuni afin de décider de la suite à donner pour les horaires de la rentrée 2015. La mairie pour sa part a assuré vouloir accompagner l'organisation des deux cas de figure, tout en tenant compte des résultats de la consultation des parents d'élèves, l'expérience du samedi matin ayant aussi démontré tout son intérêt.

Sur le choix entre le mercredi matin ou le samedi matin comme demi-journée de classe, les votes ont donné 6 voix pour le mercredi, 5 voix pour le samedi et 3 abstentions. Il a donc été décidé que les enfants auront classe le mercredi de 9 h à 12 h à partir de

septembre 2015.

Les débats ont montré une évolution des opinions sur cette question, mais ils ont aussi mis en avant la difficulté de concilier l'intérêt des enfants avec les contraintes des adultes. Nous remercions les parents et les enseignants d'avoir participé à cette discussion. Une continuité éducative va se poursuivre rapidement, puisque représentants de parents d'élèves, enseignants et élus vont se retrouver autour de l'élaboration d'un plan éducatif territorial (PEDT).

Résultats de la consultation des parents d'élèves du 10 mars 2015

	Mercredi 8 h 15/11 h 15	Mercredi 9 h/12 h	Samedi 9 h/12 h	Indif- férents	Sans avis		Mercredi 8 h 15/11 h 15	Mercredi 9 h/12 h	Samedi 9 h/12 h	Indif- férents	Sans avis
Choix par famille	16	31	40	3	1	Enfants concernés	18	43	59	3	1
% votants	17,6 %	34,1 %	44,0 %	3,3 %	1,1 %	% enfants	13,8 %	35,0 %	48,0 %	2,4 %	0,8 %
Total mercredi	51,7 %					Total mercredi	48,8 %				
Total samedi			47,3 %			Total samedi			50,4 %		

À SAVOIR

Agenda

- 8 mai : repas organisé par l'UNC au foyer communal.
- 17 mai : brocante au Beau-Site, organisée par Lorry-Loisirs.
- 22 mai : vidéoprojection « Observer la nature sans quitter son jardin » (20 h au foyer) par Lorry-lès-Metz « Au fil du temps ».
- 29, 30 et 31 mai : festival des Arts, proposé par l'Aldam.
- 13 juin : fête des écoles.
- 18 juin : dépôt de gerbe au monument aux morts par l'UNC.
- 27 et 28 juin : fête du village organisée par l'Alcea.

Fête du village

La fête du village de Lorry-lès-Metz aura à nouveau lieu cette année le dernier week-end de juin. C'est un moment convivial qui vous attend, en famille, entre amis, au parc de Navigne.

Cette année, spectacles et concerts s'entremêlent et promettent une bien belle soirée aux participants, avec au menu : cochon et

agneau à la broche, saucisses, repas végétariens, bar à bières et à vins.

Diverses animations seront proposées pour les enfants et les adolescents.

Et si les conditions météorologiques sont réunies, nous vous proposons le dimanche 28 juin, pique-nique en musique, théâtre, concerts dans le parc de Navigne.

Pour tout renseignement, contact Alcea : F. Pasquereau – 09 51 97 48 08

Personnel cummunal

Un nouvel ouvrier est venu renforcer l'équipe technique des services municipaux : Yannick Franck, spécialisé en espaces verts. Il remplace Pierre Pontigia dont le contrat est arrivé à terme le 31 décembre 2014. Nous souhaitons une bonne intégration à M. Franck dans notre village.



Directeur de publication : Jean-Yves Le Ber
Responsable de rédaction : Nadège Cola
Conception : Gérard Kester

Articles : les conseillers municipaux
Impression : Imprimis
Tirage à 820 exemplaires

Dépôt légal : n° ISSN 1272-9493
Revue distribuée gratuitement
Reproduction interdite

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire propose à l'assemblée une minute de silence suite au décès de M. Paul Scholtes, conseiller municipal de 2001 à 2014. L'assemblée se lève en l'honneur de l'ancien conseiller et ami.

1 — Fixation du taux des trois taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'année 2015 les taux fixés en 2014, comme ci-dessous :

Intitulés	Taux appliqués en 2014	Taux appliqués en 2015	Bases d'imposition	Produits *
Taxe d'habitation	11,47 %	11,47 %	2 770 000 €	317 719 €
Taxe foncière (bâti)	9,95 %	9,95 %	1 878 000 €	186 861 €
Taxe foncière (non bâti)	47,02 %	47,02 %	24 300 €	11 426 €
				516 006 €

* Évolution du produit : 502 097 € en 2013 et 507 972 € en 2014.

2 — Approbation du compte de gestion 2014

Monsieur le maire propose à l'approbation de l'assemblée le compte de gestion 2014 dressé par madame la trésorière principale de Montigny Pays Messin.

Il précise que ce document a été vérifié et pointé avec le percepteur lors de l'établissement du compte administratif 2014 de la commune. Chaque membre a reçu la copie relevant les résultats budgétaires de l'exercice ainsi que la copie du compte administratif 2014, à savoir :

Pour mémoire 2013 :

	2013
Dépenses de fonctionnement	623 154,93 €
Recettes de fonctionnement	1 415 701,22 € *
Dépenses d'investissement	891 540,75 €
Recettes d'investissement	903 786,69 €

* Nb : dont la vente du terrain des maisons seniors

Montant du résultat de clôture de l'année 2013 :

En investissement	- 301 438,47 €
En fonctionnement	986 751,22 €
Soit	685 312,75 €

Compte de gestion 2014

Résultat budgétaire de l'exercice 2014 (hors reports 2013)

	2014
Dépenses de fonctionnement	619 334,73 €
Recettes de fonctionnement	971 831,85 €
Dépenses d'investissement	830 144,29 €
Recettes d'investissement	1 163 879,84 €

Montant du résultat de clôture de l'année 2014 (avec report 2013)

En investissement à reporter en 2015	+ 32 297,08 €
En fonctionnement	+ 352 497,12 €
Soit report total	+ 384 794,20 €

3 — Approbation du compte administratif 2014

Monsieur le maire commente le compte administratif 2014 qui laisse apparaître le résultat suivant :

Excédent en fonctionnement	352 497,12 €
Excédent en investissement	32 297,08 €
Clôture excédentaire de	384 794,20 €

Excédent et déficit identiques à ceux du compte de gestion 2014.

Monsieur le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix pour, 4 abstentions, approuve le compte administratif de l'exercice 2014.

Ce qui fait apparaître :

	Déficit	Excédent
Résultat de fonctionnement	—	792 546,29 €
Résultat d'investissement	—	12 245,94 €
Résultat de l'exercice	—	804 792,23 €

Ce qui fait apparaître :

	Déficit	Excédent
Résultat de fonctionnement	—	352 497,12 €
Résultat d'investissement	—	333 735,55 €
Résultat de l'exercice	—	686 232,67 €

4 — Affectation du résultat de fonctionnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'affectation du résultat de fonctionnement.

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2014 (avec report 2013)	
De fonctionnement	352 497,12 €
D'investissement	32 297,08 €
Total résultat de clôture 2013	384 794,20 €
RESTE À RÉALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2014	
En dépense	287 664,66 €
En recettes	80 288,35 €
Total résultats d'investissement	- 207 376,31 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA FONCTION D'INVESTISSEMENT	
Le solde des restes à réaliser, positif ou négatif s'ajoute au déficit d'investissement	
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1 – Affectation prioritaire au déficit de fonctionnement (art. 002 « déficit antérieur reporté »)	0 €
2 – Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement (art. 1068) excédent de clôture 2014 que l'on transfère en tout ou en partie en investissement, le reliquat reste en fonctionnement	175 079,23 € (= 207 376,31 € - 32 297,08 €)
AFFECTATION DU SOLDE RESTANT EN FONCTIONNEMENT	
Également au compte 1068	
Article 002 « excédent antérieur reporté »	177 417,89 €

5 — Vote du budget primitif 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque membre du conseil a été destinataire du document budgétaire. Le budget primitif 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement : 1 095 158,89 €;
- section d'investissement : 850 228,55 €.

Les restes à réaliser 2014 s'élèvent à 287 664,66 € et les recettes d'investissement 2014 attendues se montent à 80 288,35 € constituées du solde du Feder pour le périscolaire et de la subvention du conseil départemental. Le maire commente en détail le document budgétaire.

Subventions aux associations 2015 :

	Subventions 2014	Demande 2015 mairie		Attribution 2015 mairie	
		Besoins	Motif	Besoins	
* : non utilisé					
Prévention routière	50,00 €	50,00 €		50,00 €	
Assoc. sportive collège Jean Bauchez		90,00 €	En attente construction gymnase	90,00 €	
Souvenir français	330,00 € 70,00 €	330,00 € 250,00 € 70,00 €	Sortie avec les enfants de l'école primaire dans le cadre du 70 ^e anniversaire de la libération	340,00 € 250,00 € 70,00 €	70 ^e anniversaire, participation gerbe
UNC	330,00 € 262,00 €	500,00 €		340,00 €	
FC Lorry-Plappeville	2 500,00 €	3 000,00 €		2 500,00 € 125,00 €	Roulage gazon
Aldam	5 115,00 € 1 000,00 € *	5 115,00 € 1 000,00 €	Remplacement matériel	5 250,00 € 1 000,00 €	Remplacement matériel
Alcea	660,00 €	3 500,00 €		680,00 €	
Lorry Pétanque	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Foyer Carré de Malberg			Banc devant la chapelle	0,00 €	
	10 317,00 €	14 220,00 €		10 695,00 €	

M. Gleser fait remarquer que certains paiements sur facture de la part de la mairie ne sont pas des subventions. M. le maire rappelle que pour certaines attributions de la mairie, cette façon de faire dégage l'association du suivi des factures et permet de vérifier le bon usage de la dotation.

Subventions versées aux écoles :

	Effectif 2014/2015	Dotation 2013	Dotation 2014	Dotation 2015	
Maternelle	51	45,00 €/enfant	46,15 €/enfant	47,00 €/enfant	2 396,00 €
Primaire	87	40,00 €/enfant	41,00 €/enfant	42,00 €/enfant	3 654,00 €
Timbres		90,00 €	92,25 €		92,25 €
Internet		360,00 €	369,00 €		369,00 €
Projet école					500,00 €
Total					7 011,25 €

Investissement 2015 : principaux programmes

Op	Libellé	Dotations 2015	Affectations
Prog 11	travaux divers rues	50 000 €	Trottoirs route de Metz Protection usoirs (monuments aux morts) Réfection rond-point des Frières
Prog 12	Autres travaux bâtiments	32 000 €	Urnes cimetières, drainage
Prog 20	Achats divers	40 000 €	Panneau électronique d'information Panneaux signalisation, miroirs... Mobilier urbain : corbeilles, bancs... Table de ping-pong, adaptation des jeux enfants
Prog 28	Achats terrains	18 000 €	Achats terrain foyer
Prog 35	Enfouissements Grand'Rue	20 000 €	Solde des travaux
Prog 38	Rond-point Croix-de-Lorry	25 000 €	Complément budget prévisionnel à 100 000 €
Prog 39	Opérations non affectées	69 563,89 €	Divers et réserve d'investissement
Prog 41	Services techniques	18 000 €	Tondeuse, divers Nouveau camion (complément sur RAR 2014)
Prog 42	Écoles et périscolaire	60 000 €	Fenêtres maternelles (57 k€) 4 PC écoles, 2 vidéoprojecteurs (école + périscolaire)
Prog 43	Rénovation foyer	100 000 €	Études architecte, expertise sols et bâtiment actuel
Prog 46	Mutualisation terrain de foot	40 000 €	Réserve investissement 2016 à Plappeville
Prog 47	Accès PMR bâtiments publics	45 000 €	Accès église, aménagement divers
	Total	517 563,89 €	

N. B. +45 k€ placés en dépenses imprévues d'investissement.

M. Gleser fait part de son opposition à ce budget, car il ne retrouve pas sa vision en matière d'évolution des bâtiments de la commune tant en économie d'énergie qu'en aménagement communal.

Le maire rappelle que l'investissement à la maternelle est nécessaire pour un aspect sécuritaire, mais aussi par économie d'énergie, car ce bâtiment est le plus énergivore des bâtiments publics. Une étude est en cours avec l'ALEC pour définir les priorités en ce qui concerne les économies d'énergie à appliquer sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 15 voix pour et 4 contre, approuve le budget primitif 2015.

6 — Résultat de la consultation – marché de travaux portes et fenêtres de l'école maternelle

Monsieur le maire donne la parole à M. Curé qui informe le conseil municipal des résultats de l'ouverture des plis, lors de la commission d'appel d'offres du 13 mars 2015.

Nombre de dossiers retirés par courrier	13
Nombre d'offres remises	2

INFORMATION

Coupe de bois

En conseil municipal, le maire évoque la difficulté à dégager le bois coupé dans le parcours de santé. Les accès sont difficiles et le bois n'est pas stéré. Il propose de le donner aux habitants. Ceux-ci devront se déclarer en mairie pour obtenir une autorisation temporaire.



L'analyse des candidatures a porté sur 3 offres dont 2 offres estimées comme recevables à savoir :

Nom de l'entreprise	Adresse	Conformité du dossier administratif	Montant total hors taxes de la décomposition du prix global et forfaitaire	Commentaires service achats et marchés publics
SA WIEDEMANN JASALU	57070 METZ	Conforme	45 967,68 €	
PG FERMETURES	57240 NILVANGE	Offre non conforme	- / -	Enveloppe non ouverte
LOTZ	57730 FOLSCHWILLER	Conforme	62 958,62 €	

Les travaux seront réalisés en juillet 2015.

Le conseil approuve après délibération, à l'unanimité, la passation de commande à l'entreprise JASALU

7 — Convention Matec – prestation d'assistance technique à maitre d'ouvrage

La première convention consistait à analyser le projet de modernisation du foyer communal et à vérifier sa faisabilité. Un dossier de pré-étude a été remis en mairie et une présentation au conseil municipal et aux responsables des associations a été faite le 25 mars 2015. En tenant compte de certaines remarques (terrasse extérieure à conserver, podium pour certaines activités...) Il s'agit maintenant d'étudier et de consulter les architectes. La convention doit être complétée.

M. Alain CURÉ détaille la nouvelle convention.

En date du 5 mars 2015, Matec a envoyé une convention pour une prestation d'assistance sur le projet d'extension et de rénovation du foyer communal.

Cette prestation d'un montant de 3 010,00 HT consiste en :

- phase études de maîtrise d'œuvre/consultations des entreprises ;
- phase travaux : lancement, conseils durant les travaux, et réception finale.

M. Pierre ROUSSEL exprime un désaccord suite au projet d'extension du foyer. Le cout de cette construction lui semble trop élevé et ampute un futur budget nécessaire à la construction d'une salle polyvalente. Si la réhabilitation de l'existant est bien nécessaire, l'extension sera coûteuse. Le maire explique que la fréquentation continue du foyer par les associations, les écoles, les habitants, les TAP et périscolaire, nous ont amenés à prioriser ce projet, par une mise aux normes urgente (PMR, cuisine, sanitaires, ventilation, chaudière, isolation thermique), mais aussi par un besoin de salles supplémentaires. La position proche des écoles reste un atout fort de ce bâtiment. Cette modernisation du foyer va apporter une réponse en créant trois salles distinctes (dont une en sous-sol), pour des activités simultanées et un confort dans l'exploitation.

M. Pierre ROUSSEL fait remarquer que la présentation d'un projet, déjà validé par la municipalité, aux diverses associations est abusif et évoque également la problématique des accès, VRD et parkings, pour lesquels une augmentation de 20 à 25 % du budget initial est à prévoir.

M. CURÉ précise que les suggestions de chacun ont été prises en compte et ajoutées dans le programme qui fait l'objet du présent marché. Il rappelle que cette présentation a été très appréciée par les associations qui l'ont manifesté clairement, leurs propositions seront prises en compte dans le programme établi par Matec en concertation avec la municipalité.

En outre, la problématique des accès est prise en compte et sera traitée au mieux, mais en aucun cas il ne s'agit là d'une salle polyvalente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 contre, approuve cette convention et autorise le maire à la signer.

8 — Festival de Musique sur les Côtes : signature de la convention 2015

M. Jean-Paul SCHMITT présente le dossier. Dans le cadre du 15^e Festival de Musique sur les Côtes, qui se déroulera les 15, 16, 17 et 18 octobre 2015 dans les communes respectives de LORRY-lès-METZ, PLAPPEVILLE, SCY-CHAZELLES et LESSY, et ayant pour thème « Le festival fait son cinéma », il y a lieu de signer la convention s'y rapportant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et autorise monsieur le maire à signer la convention 2015 du Festival de Musique sur les Côtes.

9 — Demande de subvention – panneau d'affichage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'installation d'un panneau d'affichage lumineux extérieur, emplacement à définir par la commission information.

Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur. Le dossier de subvention a été transmis auprès des services de monsieur François GROSDIDIER, sénateur de la Moselle qui se chargera aimablement de la demande, après délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à solliciter une subvention du Ministère de l'Intérieur.

À SAVOIR

Voisinage

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- de 8 h 30 à 12h et de 14 h 30 à 19 h 30, en laisse, car certains promeneurs et leurs compagnons sont parfois surpris et inquiétés par des chiens non maîtrisés. Merci de contribuer à ce que notre village reste un lieu de partage et de respect de chacun.
- de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h les samedis ;
- de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

Les entreprises ne sont pas autorisées à brûler de déchets, quels qu'ils soient.

Il est également rappelé qu'en ces beaux jours, il vous est demandé de tenir les chiens

